

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 9 juillet 2020 à 20h00

Sont présents :

### **CG :**

Haldimann Romane, Känel Emilie, Theurillat Aline, Grange David, Farine-Brunner Sophie, Maradan Raphaël, Girelli Nathanaël, Girelli Patrick

### **Absents :**

**Excusé(e) s :** Galli Jérôme,

**CC :** Verbeck Sébastien, Vermot Julien, Jeanneret Eddy

**Excusé (e) s :** Boucard Michel, Galli Céline

Séverine Dick-Boucard

**Excusée :** F. Stauffer

---

Le vice-président, Raphaël Maradan ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Présentation de la nouvelle Administratrice Adjointe
3. Nomination de 2 nouvelles personnes
4. Attribution des rôles du bureau du Conseil Général
5. Epicerie – Projet de coopérative villageoise

### **2. Présentation de la nouvelle Administratrice Adjointe**

**Sébastien Verbeck :** mentionne qu'en remplacement de Viviane les 4 Conseillers communaux (C. Galli, S.Verbeck, E. Jeanneret, J. Vermot) ont décidé d'engager Séverine Dick-Boucard, intégrée dans le village, ses capacités professionnelles convenaient. Afin qu'il n'y ait pas de malentendus, M. Boucard a été mis à l'écart de toutes discussions. En temps normal, le président du CC a la charge du dicastère de l'Administration communale et du fait que S. Dick-Boucard est la fille de M. Boucard, ce dicastère lui a été retiré et a été repris par Verbeck, Vice-président, afin d'éviter toutes collusions.

**David Grange :** demande si S. Verbeck a pris cela en plus ou en échange ?

**Sébastien Verbeck :** répond que c'est en plus, en tout cas jusqu'à la fin de l'année.

**Eddy Jeanneret :** mentionne qu'une autre personne était également intéressante mais déjà en charge à 50% à la commune des Verrières, il y avait de la difficulté au niveau des horaires qui auraient été les mêmes. Nous avons également remarqué que son implication espérée au sein de la commune n'aurait pas été forte. La tenue comptable d'une commune est imposante et une simple expérience en comptabilité ne suffit pas. Il indique également que les administrations du Cerneux et de La Brévine sont à disposition pour la formation si besoin. C'est une bonne chose d'avoir cette collaboration avec les autres villages.

**Séverine Dick-Boucard :** remercie le Conseil communal pour son choix et mentionne que la reprise avec le bouclage 2019 à finaliser n'est pas simple.

**Eddy Jeanneret :** informe également que la formation de S. Dick-Boucard n'est pas prise en charge par le canton car Viviane avait déjà eu la formation. Une partie est à charge de la commune et l'autre du canton.

**Sébastien Verbeck :** il s'agit d'une formation importante sur ETIC et ABACUS pour la suite, car la charge de travail sera lourde pour la fin de l'année. Il est nécessaire de maîtriser les programmes afin d'être opérationnel rapidement.

**Eddy Jeanneret :** C. Simon-Vermot faisait un 50% avec 10 ans d'expérience, donc S. Dick-Boucard sera plus de 50% ces prochaines semaines, en tout cas jusqu'à la fin de l'année. La masse de travail est plus élevée du fait du manque d'historique des années nécessite beaucoup de recherches pour trouver les solutions. La situation est la même avec F. Stauffer.

### **3. Nomination de 2 nouvelles personnes**

**David Grange** : indique qu'une mise au concours des postes ouverts avec des élections si plus de personnes que de poste sinon élection tacite. Le reste des CG n'a pas de pouvoir de décision vu que c'est la population qui devrait voter.

**Eddy Jeanneret** : un tout-ménage est paru avec la mention de recherche de CG et ces messieurs Girelli se sont présentés.

**Patrick Girelli** : établis depuis septembre 2019 dans la commune. Jeune retraité avec la volonté de s'intégrer dans la vie communale. Dessinateur en bâtiment, puis reconverti dans la publicité des montres de luxe. Habitent à La Lisière.

**Nathanaël Girelli** : fils de Patrick, 39 ans, beau-frère d'E. Jeanneret, habite Rue du Temple 92, éducateur social à Neuchâtel et à Bienne, a appris le manque de Conseillers et a envie de s'enraciner et de participer à la vie de la commune.

**Romane Haldimann** : demande quelles sont les règles au sein du CG concernant les liens familiaux ?

**Eddy Jeanneret** : normalement, aucune problématique au sein du CG. A vérifier selon le règlement de commune.

**David Grange** : il semble que mari et femme ne soient pas autorisés au sein du CG, il semble qu'il y ait une restriction. Il propose que chaque CG se présente aux nouveaux conseillers.

Chaque conseiller se présente à tour de rôle.

**Aline Theurillat** : précise qu'elle arrive en fin de législature et mentionne qu'elle arrête à la fin de l'année

**Julien Vermot** : précise qu'il arrête à la fin de l'année

### **4. Attribution des rôles du bureau du Conseil Général**

**Romane Haldimann** : demande si l'attribution des rôles n'est que pour cette fin de législature.

**Eddy Jeanneret** : donne la description des postes.

**David Grange** : précise que le président n'a pas le droit de vote, ni de part au débat. Par contre son vote départage en cas d'égalité. Il avait arrêté la présidence afin d'avoir le droit de vote. Le vice-président remplace le président en cas d'absence. Le secrétaire contresigne les arrêtés avec le président. Les questeurs récoltent les votes.

**Sébastien Verbeck** : l'administration communale se doit de prendre le PV.

**Aline Theurillat** : demande combien de personnes il manque ?

**Sébastien Verbeck** : il faut être au minimum 11 personnes au CG, donc il manque 1 personne. Jusqu'à aujourd'hui, il y avait 7 personnes + 2 nouvelles personnes.

**David Grange** : pour les votations, il faut être 7.

**Sophie Farine-Brunner** : indique que 2 personnes seraient intéressées et éventuellement une troisième personne à venir au CG.

**Eddy Jeanneret** : indique qu'il y a plusieurs façons de faire du recrutement (téléphone, commission de recrutement, etc...)

**Sébastien Verbeck** : il faut être 11 au minimum

**Romane Haldimann** : demande combien de CC restent pour la prochaine législature ?

**Eddy Jeanneret** : les 5 CC finissent la législature par contre une recherche est à faire pour les élections d'octobre.

**David Grange** : décide de ne pas se représenter pour la prochaine législature, n'a plus l'envie de continuer, aucune commission ne l'intéresse. Cela n'a rien à voir avec les derniers événements. Il est d'accord de reprendre la présidence pour la fin de la législature à condition qu'il puisse avoir le droit de parole.

**Raphaël Maradan** : demande si quelqu'un d'autre est intéressé à reprendre la présidence. Raphaël garde le poste de vice-président.

**Sébastien Verbeck** : demande si tout le monde est d'accord pour que David soit président ?

**Raphaël Maradan** : pose la question avec un vote à main levée.

**Le vote est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Emilie Känel** : indique qu'elle reprend le poste de secrétaire

**Le vote est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Romane Haldimann** : indique qu'elle reprend le poste de secrétaire-adjointe

**Le vote est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Raphaël Maradan** : indique qu'il manque deux questeurs.

Sophie Farine-Brunner -Brunner et Patrick Girelli sont les questeurs

**Le vote est accepté à l'unanimité des membres présents.**

**Eddy Jeanneret** : demande si l'on fait la recherche de CG rapidement afin de les accueillir et d'effectuer la répartition des dicastères.

**David Grange** : indique que pas grand-chose ne se passera d'ici fin août. Il serait bien d'ici-là que chacun essaie de trouver une ou deux personnes pour le CG. Et d'agender une séance après les vacances et de faire la répartition des commissions à ce moment-là et leurs explications.

**Eddy Jeanneret** : indique qu'il serait bien d'imprimer et distribuer les règlements de commune pour la prochaine séance.

**Sophie Farine-Brunner** : comment fait-on pour les personnes intéressées ?

**Romane Haldimann** : mentionne qu'ils peuvent faire un message ou démarche mentionnant leur envie de venir au CG.

**Eddy Jeanneret** : il faut mentionner que c'est pour une législature et pas uniquement jusqu'à la fin de l'année.

**Romane Haldimann** : propose de mettre un feuillet d'information à l'épicerie par exemple.

**David Grange** : quel est le délai de postulation ?

**Sébastien Verbeck** : pas encore reçu l'information du canton. Tout ça pourra être évoqué au prochain CG.

**Eddy Jeanneret** : précise qu'il faut recontacter les personnes désireuses de venir au CG.

## **5. Epicerie – Projet de coopérative villageoise**

**Raphaël Maradan** : passe la parole à S. Farine-Brunner

**Sophie Farine-Brunner -Brunner** : indique que 8 personnes vont créer une coopérative générale, cela n'est pas dédié pour une seule chose, mais pour des projets commerciaux, touristiques, culturels pour la commune. Le premier but de cette coopérative serait de sauver l'épicerie en la rachetant afin de pouvoir l'exploiter ensuite. Pour pouvoir racheter l'épicerie, des ventes de parts sociales seront faites, du crowdfunding afin de réunir l'argent nécessaire.

Une séance d'information sera à planifier afin d'expliquer le projet et de sensibiliser la population. Un tout-ménage sera fait.

La coopérative aura également besoin de personnes pour le comité.

La coopérative va être créée cette fin de semaine, début de semaine prochaine, par les 8 personnes. Ensuite il faudra un nouveau comité pour exploiter cette coopérative.

La coopérative paie les employés avec rachat de la Sàrl et si la Sàrl veut se séparer de la coopérative cela restera possible.

Un premier projet de tout-ménage est présenté ce soir.

Sophie Farine- Brunner demande un soutien moral de la part de la commune pour avoir à disposition une salle ou un local pour la séance d'information.

Plusieurs demandes de soutien seront faites, S. Farine-Brunner demande l'appui de la commune afin d'avoir plus de poids. Demande si la commune peut envoyer le tout-ménage et d'offrir la verrée pour la présentation ?

Pour créer la coopérative, un investissement de départ de CHF 1'000.- à CHF 1'200.- doit être fait et demande si la commune prêterait cet argent ? Qui serait remboursé dès la vente des premières parts sociales.

S. Farine-Brunner indique qu'une rencontre avec l'agence de vente a été faite. Il semble que d'autres personnes seraient intéressées. Les propriétaires auront le dernier mot sur la vente. La Poste est également informée de la suite.

**Eddy Jeanneret** : demande si ce n'est pas la coopérative qui reprend le magasin, est-ce que la coopérative existerait toujours ?

**Sophie Farine-Brunner** : oui, elle restera lancée, mais il y aura donc moins d'urgence.

Les 5 points concernant la demande à la commune : Appui de la commune dans les lettres de demandes de subventions, mise à disposition de la salle pour la présentation, envoi du tout-ménage, offrir la verrée, prêt de max. CHF 1'200.-.

Ces points devraient être traités par le CC au plus vite.

**Eddy Jeanneret** : indique salle, tout-ménage et apéro seraient en ordre, à reconfirmer. Le prêt doit être voté au CC.

**Sébastien Verbeck** : peut-on financer la verrée, est-ce éthiquement acceptable ? Le prêt doit être discuté ensemble. Le prochain comité du CC est mi-août, donc une séance extraordinaire devra être agendée.

**Eddy Jeanneret** : indique qu'il faut regarder avec Fanny pour réserver la salle et le tout-ménage.

**David Grange** : pour pouvoir racheter l'épicerie, combien de parts sociales faudrait-il ?

**Sophie Farine-Brunner** : les parts sont à CHF 100.- et le commerce est en vente à CHF 55'000.-.

**Nathanaël Girelli** : demande comment cela se passe si le bâtiment est vendu ?

**Romane Haldimann** : une clause peut être mise dans lors de la vente. Il s'agit d'un bail commercial, à 5 ans, donc pendant les 5 ans, il est assuré qu'il n'y a pas de soucis.

**Eddy Jeanneret** : indique que le Conseil communal avait une question par rapport au bâtiment, s'il était vendu ? Il y avait de la part du Conseil communal, la motivation de pouvoir mettre à disposition des locaux dans le collège, afin de pouvoir garder l'épicerie dans le village.

**Nathanaël Girelli** : félicite Sophie pour le travail effectué.

**David Grange** : demande combien faut-il de personnes pour créer la coopérative ?

**Romane Haldimann** : indique qu'il faut 7 personnes pour créer la coopérative

**Sophie Farine-Brunner** : il faut être au minimum 3 personnes pour gérer la coopérative

**Eddy Jeanneret** : La Poste s'est approchée du CC pour demander la situation avec l'épicerie car le délai devient court pour s'organiser car ils ont besoin de 3 mois pour mettre en place le service à domicile. E. Jeanneret a demandé de s'approcher de Sophie ou de Michel mais s'il n'y a plus de Poste, il peut y avoir le service postal à domicile à la place.

**Sophie Farine-Brunner** : confirme que la Poste a besoin de 3 mois pour s'organiser et programmer le nouveau système et former les personnes.

**Eddy Jeanneret** : informe que le CC a demandé un temps supplémentaire à La Poste. Il faut faire attention à ce que les gens ne s'habituent pas au service postal à domicile durant quelques mois, car il sera très difficile de revenir en arrière par la suite. Il n'y aurait plus les cases postales s'il n'y a plus de Poste.

**Romane Haldimann** : demande comment cela se passe s'il n'y a pas assez de Conseillers communaux ?

**Eddy Jeanneret** : mise sous tutelle du canton.

**David Grange** : contrairement au CG où il y a des élections tacites (à partir du moment qu'il y a des places vacantes, les personnes peuvent venir au CG). Pour le CC, il n'y a pas d'élections tacites, n'importe quel CC est élu par le CG, si la personne postule pour le CC en cas de vacance, mais qu'elle n'est pas élue, la place reste vacante.

**E. Jeanneret** : indique que le CC peut fonctionner à trois, c'est le minimum.

**David Grange** : demande l'ajout d'un point « Divers »

**Raphaël Maradan** : accepte

**David Grange** : demande s'il est possible de faire quelque chose de participatif avec le CG afin de pouvoir trouver des solutions pour si possible essayer de garder au moins une classe dans notre village.

Il avait déjà été évoqué de créer une commission appelée : « commission de répartition » dans le but de maintenir une répartition des classes dans la Vallée et pas qu'à La Brévine.

Le but de cette commission ne serait pas décisionnel car le GRIPOL a ce pouvoir, par contre elle pourrait être à but consultatif et qu'elle puisse aider à trouver des solutions, que les CC en charge puissent se décharger sur cette commission, que des téléphones ou des lettres pourraient être également faite par cette commission. Le CG se sentirait plus participatif et le CC pourrait s'appuyer sur ces personnes.

**Eddy Jeanneret** : demande si cela pourrait se faire pour cette législature déjà ?

**David Grange** : oui

**Romane Haldimann** : demande pourquoi David ne reprendrait pas cette commission ?

**David Grange** : si cette demande de commission serait créée, ce serait bien.

**Eddy Jeanneret** : des commissions peuvent être créées mais il faut que les membres du CG trouvent le personnel et fasse fonctionner cette commission avec le CC en charge du dicastère.

**Sébastien Verbeck** : est-ce que Neuchâtel doit être informé ?

**Eddy Jeanneret** : légalement, il ne sait pas comment cette commission doit-elle être créée ? A vérifier...

**David Grange** : s'il s'agit d'externes alors c'est une commission extra-communale mais si c'est avec les membres du CG alors c'est une commission qui fait partie du CG.

**Nathanaël Girelli** : demande si le but serait de garder tout le bâtiment pour une classe ?

**David Grange** : le but serait d'au moins pouvoir garder une école de proximité, car un village sans école, moins de vie sociale, moins d'implication des jeunes dans leur village, moins de sentiment d'appartenance, moins de vie globalement. Etant donné que le bâtiment appartient à la commune, le fait d'avoir des élèves, cela rapport à la commune, ce qui n'est pas négligeable.

**Eddy Jeanneret** : précise que plus on « vend » notre collège cher, plus nos écolages sont chers. Si le collège est bien loué, nous avons de bons écolages.

**David Grange** : l'idéal serait de pouvoir garder comme cette année : Cycle 1 ici, cycle 2 à la Brévine, cycle 3 au Locle étaient une belle répartition avec une logique. Pour la rentrée 2020.2021, il n'y a plus qu'une classe dans notre commune, mais c'est déjà ça.

**Romane Haldimann** : pour l'année prochaine, est-ce que le collège est voué à être fermé ?

**Eddy Jeanneret** : la création de cette commission pourrait aider le CC à suivre le dossier de l'école pour les années à venir car rien n'est encore décidé.

**Nathanaël Girelli** : demande comment fonctionne une commission.

**David Grange** : explique les commissions

**Raphaël Maradan** : demande s'il y a d'autres divers ?

**David Grange** : relate qu'un Conseiller communal de la Brévine a mentionné qu'en amenant des enfants à la Brévine, ils pourraient alors financièrement refaire le collège. Un manque de tact cinglant de ce Conseiller.

**Eddy Jeanneret** : mentionne qu'il ne s'agissait sûrement pas d'un Conseiller du dicastère de l'éducation.

**Romane Haldimann** : demande si Valérie sera toujours la conductrice ?

**Eddy Jeanneret** : indique que oui, mais rien n'est encore définitif.

**Nathanaël Girelli** : indique qu'il est d'accord de venir à la commission de répartition.

La séance est levée à 21h33.

S.Dick-Boucard